



## Maison à ossature bois et pompe à chaleur

Par **solemi\_old**, le **22/06/2007** à **15:50**

Bonjour,

Nous avons une maison à ossature bois. Nous avons voulu faire installer une pompe à chaleur air/air. Nous avons donc contacté un installateur qui est venu, à notre domicile, se rendre compte par lui-même des travaux à effectuer et nous donner les renseignements nécessaires. Il a avoué n'avoir jamais vu de maison de ce type mais, en même temps, il ne voyait aucun inconvénient à ce que l'on fixe les 2 groupes extérieurs sur le pignon de la maison, selon ce que nous proposons. Et les travaux ont été effectués.

Malheureusement, nous nous sommes rendus compte très vite que lors du fonctionnement des groupes en question, le mur se met à vibrer intensément. De plus, le bruit qui en résulte à l'intérieur de la maison est particulièrement gênant, surtout la nuit.

Que faire? Avons-nous possibilité de recours? L'installateur n'aurait-il pas dû se renseigner au préalable avant de nous indiquer qu'il n'y avait aucun inconvénient à une telle installation? Ce que nous vivons aujourd'hui tend à prouver qu'une ossature bois ne se prête pas à une telle installation. Il est fort probable, en tous cas, que nous aurions renoncé à un tel projet si nous avions été avisés des conséquences.

Merci par avance si quelqu'un est en mesure de nous éclairer

Par **Jurigaby**, le **23/06/2007** à **03:30**

Bonjour.

La question est délicate, mais personnellement, j'aurai tendance à rechercher la responsabilité de l'installateur sur son manquement à son obligation de conseil.

Vous pouvez tenter d'obtenir réparation à l'amiable via lettre recommandée AR.

Maintenant, si il ne souhaite pas vous indemniser, vous devrez engager une procédure judiciaire à son encontre et prendre un avocat.